

Barry Schwartz a interrogé John Muller de Google webmaster central au sujet des pénalités et de leur transmission d'un domaine à l'autre.

Nous savions déjà que si nous transférons un site pénalisé sur un nouveau nom de domaine en faisant une redirection 301 de l'ancien domaine sur le nouveau, ou encore, si nous déclarions le déménagement dans google webmaster tools la pénalité serait transmise. C'est un des premiers tests que nous avons réalisé à la sortie de pingouin.

Ce que nous ne savions pas, c'est que si vous prenez votre site et que vous le déplacez simplement sur un nouveau nom de domaine, même sans redirection de l'ancien au nouveau nom de domaine ou déclaration de déménagement google peut transmettre la pénalité si il détecte le déménagement.

Si le nouveau site n'est qu'une copie de l'ancien et que tout ce que vous avez fait est de simplement le déplacer d'un nom de domaine à l'autre dans le but de laisser vos liens et la pénalité google derrière vous, vous allez vous faire fusiller par le dieux google qui transmettra la pénalité sur le nouveau domaine.

John Muller à dit :

“ Si vous avez un site pénalisé et que vous prenez le site et le déménagez simplement sur un nouveau domaine, même sans redirection ou sans utiliser l'outil de migration de google, google peut comprendre qu'il s'agit d'un déménagement et transférer la pénalité.

Donc la réponse est simple. Ne déménagez pas simplement votre site sur un nouveau nom de domaine après une pénalité, retravaillez le pour qu'il ne ressemble plus à l'ancien.

Pour ceux qui veulent voir la vidéo, ça se passe à 23 minutes et 15 secondes :

Be Sociable, Share!



[Tweet](#)